

SAINT JEAN ENVIRONNEMENT

Association pour la préservation du cadre de vie et de l'environnement



À

Monsieur le Maire de Saint Jean de Védas

Hôtel de Ville
4 rue de la Mairie
34 430 Saint Jean de Védas

Saint Jean de Védas le 06 juillet 2022

Réf : PH-AP/2022

Objet : abattage des pins rue Jean Bène.

Monsieur le Maire,

Nous venons de constater, avec désolation, l'abattage des pins de la rue Jean Bène à St Jean de Védas comme nous en témoignons sur notre site public Internet : <https://www.st-jean-environnement.fr>

Conformément à l'article L 350-3 du code de l'environnement, nous nous étonnons de cette décision et nous nous permettons de vous interroger sur les motivations légales de cet abattage et sur les compensations réglementaires que vous devez prendre.

A l'heure où le réchauffement climatique et les nombreux rapports du GIEC nous incitent à prendre toutes les mesures nécessaires à la transition écologique ; ces arbres sont nécessaires à la lutte contre la pollution automobile, la lutte contre la chaleur en ville, la qualité du paysage urbain et au confort des piétons et cyclistes ; d'autant que la rue Jean Bène permet l'accès à l'écolothèque dont vous venez, à juste titre, de vanter les mérites à l'occasion de son 30^{ème} anniversaire.

Vous ne pouvez ignorer que ces arbres participent activement à la séquestration du carbone et des particules et ce d'autant plus qu'à nos côtés vous participiez à une manifestation contre l'abattage de platanes le 30 octobre 2018.

Même si comme mesures compensatoires, vous proposiez des plantations de jeunes arbres vous connaissez bien le nombre d'années nécessaires à leur déploiement complet alors que nous sommes dans l'urgence climatique.

En tant qu'association environnementale attachée au cadre de vie nous regrettons cette décision prise sans concertation ni information et ce d'autant plus que nous constatons que de plus en plus d'arbres sont remplacés au fur et à mesure par des plaques de bitume sur la commune de St Jean de Védas.

Dans l'attente de votre réponse argumentée, nous souhaiterions à l'avenir que vous nous consultiez comme partenaire associatif de proximité pour toutes les questions relevant de l'environnement et du cadre de vie.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de nos respectueuses salutations,

Bernard LAPORTE



Vice-président de Saint Jean Environnement

Copie : M. Mickael DELAFOSSE président de la Métropole.
50 place de Zeus
34 961 Montpellier cedex 2